Fédération des **E**nseignants de **L**angue et **C**ulture d'**O**c

de l'Éducation Nationale - www.**felco-creo**.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

***F**ederacion dels **E**nsenhaires de **L**enga e **C**ultura d'**Ò**c*

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.**flarep**.com/) et à l'APLV : http://www.aplv-languesmodernes.org/

Élections professionnelles 2026 – la FELCO – enseignement public de l'occitan interpelle les organisations syndicales

Chères et chers collègues, au moment où les enseignants d'occitan s'apprêtent, comme leurs collègues, à voter pour les élections professionnelles, la FELCO, qui représente les enseignants d'occitan du service public (http://www.felco-creo.org/), a décidé d'interpeler les organisations syndicales quant à leurs engagements en matière de défense de l'enseignement public des langues régionales.

- au plan national
- dans les différentes académies

Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire auquel nous vous serions reconnaissants de répondre. Vos réponses seront mises en ligne au fur et à mesure ici : http://www.felco-creo.org/category/l-occitan-e-la-vida-publica/sindicats/ ainsi que dans les espaces « syndicats » de nos sections académiques :

- Sindicats Aquitània : http://www.felco-creo.org/category/sindicats-aquitania/
- Sindicats Lengadòc : http://www.felco-creo.org/category/sindicats-lengadoc/
- Sindicats Tolosa : http://www.felco-creo.org/category/sindicats-tolosa/

etc...

Pour les syndicats nationaux

1- Quels sont vos mandats de congrès en matière d'enseignement de langue régionale : place dans les cursus, continuité de ces derniers, moyens spécifiques ministériels dédiés, offre d'enseignement dans les divers territoires concernés, postes aux concours externes et internes…?

2- Quels sont vos engagements quant à la défense des collègues concernés : mouvement, définition des postes, services…?

3- Comptez-vous œuvrer et si oui de quelle manière pour l'application de l'article L.312.11.2 du Code de l'Éducation inséré en 2021 et qui dispose que « Sans préjudice de l'article L. 312-11-1, dans le cadre de conventions entre l'État et les régions, la collectivité de Corse, la Collectivité européenne d'Alsace ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une

matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. » ?

4- Quelles sont vos propositions pour la valorisation des langues régionales aux examens (DNB et Baccalauréat) :

- **Au collège et au DNB :** La réforme entrée en vigueur à la session 2026 a doublement pénalisé nos disciplines : d'une part, la suppression de l'évaluation du socle commun a fait disparaître la composante dédiée aux Langues Vivantes Étrangères et Régionales (LVER) (qui était notée jusqu'à 50 points) ; d'autre part, le bonus des enseignements facultatifs (10 ou 20 points) a été remplacé par l'ajout des points au-dessus de 10 dans le contrôle continu, diluant son poids sur la note finale.

Quelles démarches comptez-vous engager auprès du ministère pour rétablir une reconnaissance explicite et une bonification réellement incitative des langues régionales au brevet ?

- **Au lycée et au baccalauréat :**

Suite aux annonces ministérielles de novembre 2026 ouvrant des groupes de travail sur un état des lieux et des propositions pour une meilleure organisation du temps scolaire et la refonte du contrôle continu, comment comptez-vous agir au sein des instances ministérielles

  - pour garantir le maintien de l'offre d'enseignement des langues « régionales » (LVC, LVB et EDS) face aux risques de réduction des créneaux horaires disponibles ?
  - pour obtenir une revalorisation juste des coefficients des langues régionales ?

Pour les syndicats académiques ou départementaux

1- Quels sont vos engagements dans les instances de travail dédiées à l'enseignement des langues régionales (groupes de travail départementaux, conseil académique des langues régionales…) ?

2- Quels sont vos engagements pour le suivi des collègues : stabilité des postes, services, emplois du temps, prise en compte des difficultés administratives, défense de l'enseignement des langues régionales lorsqu'il est menacé/méprisé par la hiérarchie… ?

3- Face à la perte d'attractivité induite par le nouveau calcul du DNB au collège (disparition de la composante du socle dédiée aux LVER et dilution du bonus optionnel) et aux contraintes de la refonte annoncée des emplois du temps au lycée (sanctuarisation de la pause méridienne dès 2027), quelles actions mènerez-vous dans les instances académiques, départementales et locales (au sein des établissements) pour défendre l'occitan dans les DHG et empêcher que cet enseignement ne soit relégué sur des créneaux horaires dissuasifs ou mis en concurrence avec d'autres options ?